

Plan de requalification

Examen professionnel – AA

Des examens professionnels exceptionnels de C en B vont être organisés au profit des Adjoints Administratifs leur permettant l'accès au corps des Secrétaires Administratifs, au titre des années 2020 et 2021.

Conditions d'inscription :

- Être Adjoint Administratif du Ministère des Armées ou détachés dans ce corps.
- et
- Justifier de 7 années de services publics au 1^{er} janvier de l'année de l'examen (2020 ou 2021).

Les inscriptions seront ouvertes du 05 novembre au 17 décembre 2019.

Les épreuves se dérouleront en deux phases :

- 1** L'épreuve d'admissibilité consistera en la présentation d'un dossier de **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)**.
- 2** L'épreuve d'admission se fera sur convocation à un **entretien oral avec un jury** d'une durée de 25 minutes, dont 10 minutes de présentation.
Le premier examen se déroulera au deuxième trimestre 2020, 85 postes de S.A sont ouverts.

Formation :

Une formation en e-learning d'aide à la rédaction du dossier de RAEP sera disponible pour les agents. Rapprochez-vous dès maintenant de votre service formation.
Un recensement des personnes intéressées sera réalisé.

Plus d'informations seront mises en ligne prochainement sur SGA Connect (pages Concours).

La CGT ne manquera pas de vous tenir informés des modalités qui suivront.

La CGT a saisi la DRH-MD à plusieurs reprises à ce sujet, que ce soit en CTM, en CAP ou par courrier, et ce dès janvier 2018. La CGT continue d'exiger le reclassement direct en Secrétaire Administratif des Adjoints Administratifs qui exercent ou occupent des postes ou des fonctions de S.A, sans passer par des examens professionnels.

Montreuil, 10 septembre 2019,